



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-cinquième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/25)

8 au 9 novembre 2022

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le plan régional de navigation aérienne

3.6 Autres initiatives de navigation aérienne

Résultats de la première réunion du Groupe de pilotage de l'exercice sur les cendres volcaniques de la région AFI (AFI VOLCEX/SG1)

(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

Cette note de travail présente les résultats de la première réunion du Groupe de pilotage de l'exercice sur les cendres volcaniques pour la région AFI, qui s'est tenue virtuellement en juillet 2022.

La suite à donner par la réunion **est indiquée au paragraphe 3**

RÉFÉRENCES

- Rapport de la réunion APIRG/23
- Rapport de la réunion APIRG/24
- Termes de référence du Groupe de pilotage de l'exercice sur les cendres volcaniques de la région AFI (AFI VOLCEX/SG)
- Rapport de l'exercice AFI VOLCEX 21/01
- Doc 9766 Manuel sur l'IAVW

*Objectifs
stratégiques*

A- Sécurité ; B – Capacité et efficacité

1 INTRODUCTION

- 1.1. Des exercices sur les cendres volcaniques devraient être conduits par l'OACI sur une base régionale pour pratiquer et développer une réponse inter-agences à l'activité volcanique à l'appui de la sécurité en cas d'éruption volcanique.
- 1.2. Conformément aux orientations fournies dans le Doc 9766 de l'OACI, un groupe de pilotage de l'exercice sur les cendres volcaniques pourrait être établi par un groupe régional de

planification et de mise en œuvre (PIRG) pour coordonner tous les aspects connexes de l'organisation et de la conduite des exercices dans la zone géographique du PIRG.

- 1.3. Cette note de travail présente les projets de décisions de la première réunion du Groupe de pilotage de l'exercice sur les cendres volcaniques de la région AFI établi par APIRG/24.

2 DISCUSSION

- 2.1 La Conclusion 23/28 d'APIRG/23 demandait l'assistance de l'OACI pour planifier et conduire un exercice régional coordonné sur les cendres volcaniques au plus tard le 31 décembre 2021.
- 2.2 La Décision 24/02 de la vingt-quatrième réunion d'APIRG a établi le Groupe de pilotage de l'exercice sur les cendres volcaniques de la région FI (AFI VOLCEX/SG) pour coordonner tous les aspects liés à la planification et à la conduite de l'exercice sur les cendres volcaniques.
- 2.3 Le VOLCEX/SG AFI a coordonné et supervisé la conduite du premier exercice sur les cendres volcaniques dirigé par le Cap-Vert en novembre 2021. Conformément aux dispositions des termes de référence du VOLCEX/SG AFI, le Groupe a tenu sa première réunion en juillet 2022 pour examiner le rapport de l'exercice AFI VOLCEX 21/01 et tirer les enseignements de ce premier exercice
- 2.4 La première réunion de l'AFI VOLCEX/SG s'est tenue virtuellement le 5 juillet 2022. Vingt-quatre (24) participants, représentant cinq (5) États Observatoires volcanologiques , deux (2) compagnies aériennes, les bureaux ESAF et WACAF de l'OACI ont assisté à la réunion. La réunion a discuté six (6) points à l'ordre du jour. Les résultats figurent en annexe à cette note de travail.

3 ACTION PAR LA REUNION

- 3.1. La réunion est invitée à :
 - a) Prendre connaissance des informations présentées dans cette note de travail ; et
 - b) Approuver les décisions présentées dans l'Appendice pour guider les activités du Groupe de pilotage de l'exercice sur les cendres volcaniques de la région AFI.

--- END ---